

ADMISSION VOLONTAIRE

Désignation de la Classe :

2^e Hors Classe

N° du Registre : 70

Folio : 59

Matricule : 9277

Admission du 31 août 1917.

Nom de l'Aliéné

Estampes

Prénoms

Auguste Jérôme

Profession

Capitaine en non activité.

Age

44 ans

Lieu et date de naissance

St-Jaust, le 2 juillet 1873

Domicile

Pau

Etat civil

marié à Arbes, Amélie

Culte

Catholique

Sorti

Décédé le 21 février 1919 à 5^h du matin par P G

1914

N° 28,348

OFFICIER DE L'ARMÉE ACTIVE

CARTE D'IDENTITÉ

M Estrampes Auguste

*Jérôme, Capitaine au
3^e Régiment d'Infanterie*

Le Fonctionnaire délégué du Ministère
de la Guerre :

Signature du Titulaire



VISA DES RÉSEAUX

Est... *S. Weiss*

État... *A. Nouilleux*

Midi... *R. Dau*

Nord... *H. Cartier*

Orléans... *Riou*

P.-L.-M. *Trançais*

Le Fonctionnaire délégué :
H. Bailliant

DÉPARTEMENT
DES
BASSES-PYRÉNÉES

ASILE DÉPARTEMENTAL D'ALIÉNÉS DE PAU

PLACEMENT

CERTIFICAT DE QUINZAINE

N° 9277

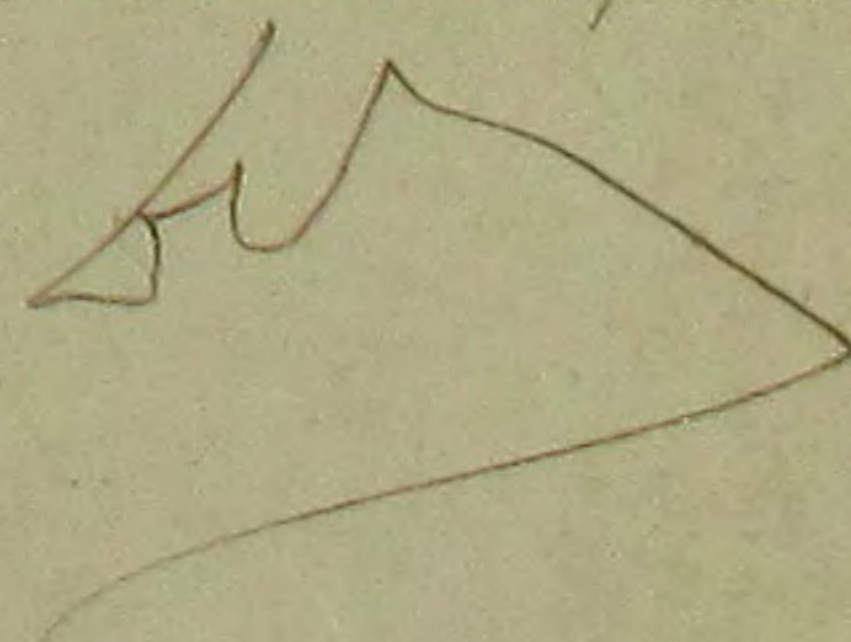
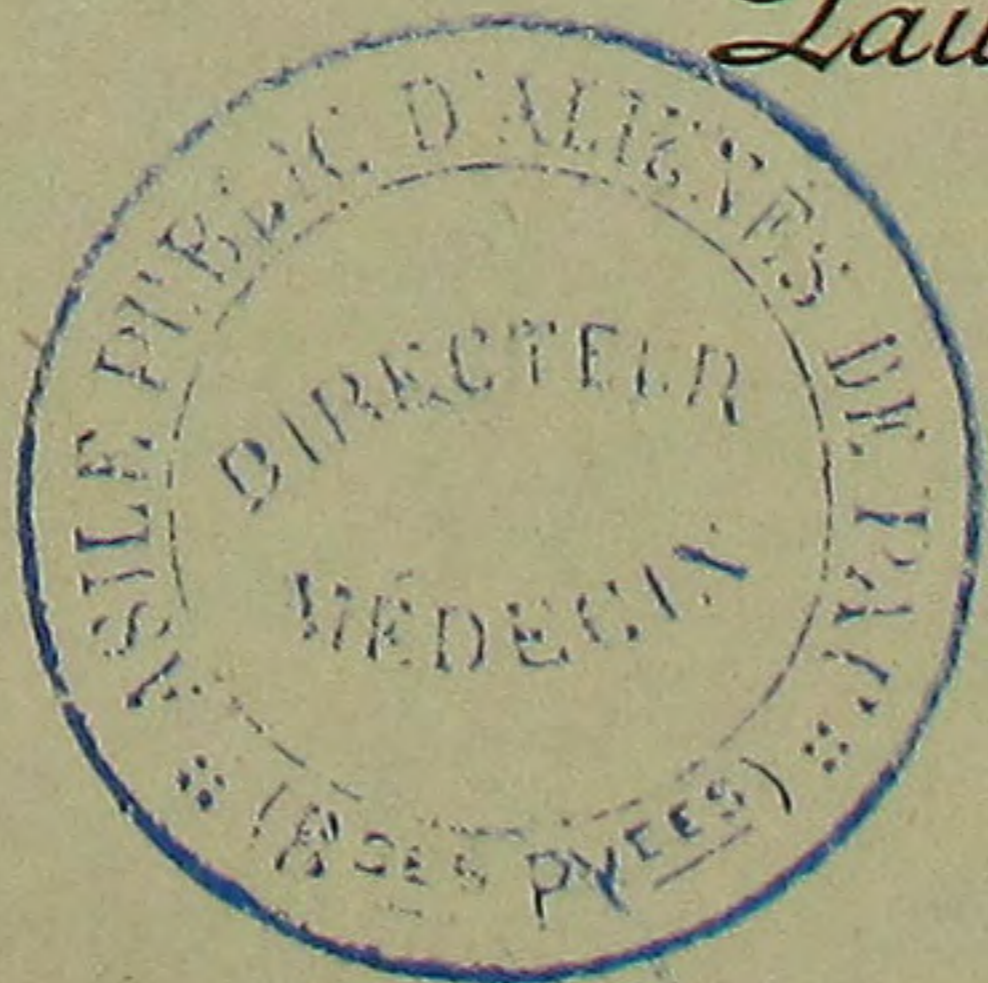
Délivré en exécution de l'article 11 de la Loi du 30 Juin 1838.



Je soussigné, Directeur-Médecin de l'Asile
Public d'Aliénés de Pau, certifie que le nommé
Estrampes Auguste Jérôme
qui a été admis dans cet Etablissement le 31 août 1917,
et inscrit au Registre des placements sous le N° 9277,
est atteint paralyse générale avec affaiblissement
global des facultés intellectuelles, incoercible
de sa situation.

A maintenir

Pau, le 16 ^{juin} 1917.



Pau, le 15 Janvier 1919

18^e Région
PLACE DE PAU
:-:-:-:-:-

Le Médecin-Principal de 2^{ème} CL.
MOREL Médecin-Chef du Service de Santé de
la Circonscription de PAU.

A M. le Médecin. Major Legambier

La Commission spéciale prévue par la circu-
laire du 5 Mai 1917, pour l'examen et vérification
sur place des infirmités des militaires intransper-
tables, se réunira à l'hôpital 137 (FRANCISCAINS)
le 17 courant à 10 heures du matin en vue de la réforme
du soldat FRATY Hippelyte du 14^e R.A.C.

A l'issue de cette visite la Commission se
rendra à l'Asile S t LUCCÀ PAU pour examiner sur place
(examen et vérification, en exécution de la D.M.N^o
8922 K du 20 août 1918) les officiers dont les
noms suivent en traitement dans cet asile.

M. ESTRAMPE Gérome Capitaine

M. VIBRATTE Georges M.M. 1^{ère} CL.

La Commission se composera comme il suit:

POUR EXAMEN

POUR VERIFICATION

M. ROUYERE Méd. aide. major 2^e classe M. NAUREILS Méd. major 1^{er}
M. HERBAUX Méd. aide. major 1^{er} classe M. LEGAMBIER Méd. major 1^{er}

Prière de retourner la présente note émargée
demain 16 courant avant midi.



18^e CORPS D'ARMÉE

Pau, le 3 septembre 1917

36^e DIVISION D'INFANTERIE

72^e BRIGADE
ET 7^e ET 8^e SUBDIVISIONS

ÉTAT-MAJOR

N^o *13 F*

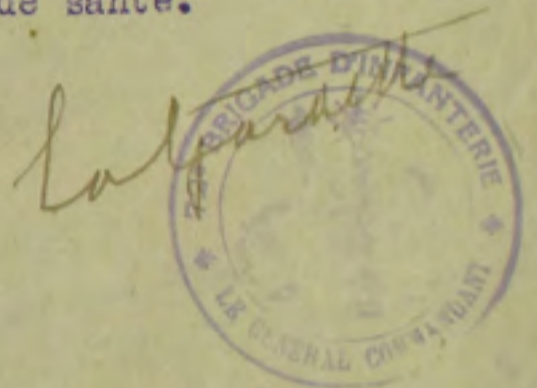


Le Colonel de la GARDETTE
~~XXXXXXXXXXXX~~ *Superbe*

*Commandant les Dépôts de la 72^e Brigade d'Infanterie
et les Subdivisions de Pau et de Carbes
à M. le Directeur de l'asile d'aliénés de*

P A U .

Vous avez bien voulu à la date du 1^{er} septembre
demander à M. le Médecin chef de la Place de Pau
le certificat de M. le Docteur ~~MUNIER~~ au sujet du
capitaine Estrampes. J'ai l'honneur de vous faire
connaître que cette pièce a été adressée le 1^{er}
septembre à M. le Préfet des Basses-Pyrénées
avec la demande d'autorisation prescrite par le
Règlement sur le service de santé.



Hopital, S. Luc, 31 Octobre

Le Capitaine Estrampes
au Docteur Mourrier

M'a si honnêtement
rendu compte que depuis
le prêtent du sang
que vous m'avez fait.
Je me suis ici je suis
absolument ^{seigneur} obligé
Je vous serai très obligé
si vous y voyez
d'inconvénient, ^{de venir}
chercher.

Je me n'ai pas de
toucher deux mois, ma
~~femme est~~ ^{solde} ma
femme ^{viens} bien ^{me} ^{quel}
~~ici~~ ^{pour} ^{ma} ^{se} ^{soit}
qualité pour ^{me} ^{excuter}
mais il n'y a vous que
vous qui ^{puissiez} ^{me}
tirer d'ici.
Avec plus respectueuses
salutation Capitaine Estrampes

Je vous prie d'excuser sur cette lettre, c'est l'émotion; Je vous remercie de m'avoir écrit

18th RÉGION

Pau, le 27 août 1917

PLACE DE P.

HOPITAL MIXTE

Le Médecin-Chef



Le Soussigné, Médecin chef des S. milit.
de l'Hôpital Mixte, Méd. consultant de la place
de Pau, certifie que le Capitaine Estrampes
auquel je donne mes soins depuis cinq mois
est atteint de paralysie générale, avec ses
signes classiques, parole scandée, inégalité
pupillaire, tremblement de la langue, idées
déliantes, mégalomanie très développée.

Son état s'est notablement aggravé depuis
une quinzaine de jours; le malade est excité,
raconte les choses les plus invraisemblables,
ses exploits de guerre (où il n'a d'ailleurs pas été),
ses massacres de centaines de mille d'ennemis,
les tortures qu'il leur infligeait, la capture qu'il
a faite d'un fils du Kaiser, etc... - Il porte depuis
quelques jours la rosette de la légion d'honneur,
la croix de guerre avec 3 palmes, raconte avec
orgueil ses randonnées automobiles, de Pau à
Paris en un quart d'heure, Bordeaux et retour
par Lyon et Marseille en une heure, etc. etc.

Enfin il se livre à l'abandon, fréquente des lieux suspects, s'affiche bruyamment avec des femmes galantes, provoque des passantes, commene à devenir un sujet de scandale public.

En conséquence, je conclus que la maladie du Capitaine Estampes en est arrivée à un point où il peut devenir dangereux pour lui ou les autres et qu'il est nécessaire de l'interner dans un asile d'aliénés

L. Menniel

Paris le 29/9/17

Monsieur le Directeur de
l'hôpital S.^t Luc
à Pau

Monsieur,

J'ai riens d'apprendre que le Capitaine
Estrempes, venait d'être hospitalisé chez

vous.

Pourriez-vous me dire, si la maladie
qu'il a en ce moment est guérissable et
comment vous le trouvez.

J'avais écrit à ce dernier, deux lettres
en août et septembre et n'ayant pas
eu de réponse, j'en avais conclu que

seul la maladie, — était cause de ce
long silence.

Ne craignez pas de son dire la
suite, sur l'état du malade. et vous
puerez même si vous le trouvez ~~plus~~
gravement malade de son le faire
savoir au plus vite. Je partirai à
Pau s'il le faut.

L'année dernière presque à pareille
époque il a eu une attaque. alas qu'il
était hospitalisé à Marseille. et dont
il avait gardé un étonnement général
du système nerveux.

Veuillez son dire, sans doute ce que

seul la maladie, - était cause de ce
long silence.

Ne craignez pas de son dire la
scîti, sur l'état du malade. et vous
puerez même. si vous le trouvez plus
gravement malade de son le faire
savoir au plus vite. y particulier à
Pau s'il le faut.

L'année dernière presque à pareille
époque il a eu une attaque. alas qu'il
était hospitalisé à Marseille. et dont
il avait gardé un étonnement général
du système nerveux.

Veuillez son dire, sans détour ce que

vous en pensey. Comptant sur une
prompte réponse, je vous prie d'agréer
Monsieur, mes salutations distinguées

J. Marcy

31 rue St Lazare

Paris (2e)

MAISON DE SANTÉ DE St-LUC

à PAU



PLACEMENT VOLONTAIRE

Je soussigné, *Amédée Arbesproux Auguste Estampes*,
 âgé de *40* ans, profession de *ban*, demeurant
 à (adresse complète) *Rue Lamothé, 3 Pau*,

Demande à M. le Directeur-Médecin de la Maison de Santé St-Luc à
 Pau, d'admettre dans cet Établissement Monsieur *Estampes Fernand Auguste*

TARIF DES PENSIONS

PAR JOUR		PAR AN
Chalet entier.....	»	8.000' »
Demi Chalet.....	»	5.000' »
1 ^{re} Hors Classe.....	9' »	3.285' »
2 ^e Hors Classe.....	7' »	2.555' »
1 ^{re} Classe ordinaire.	5' »	1.825' »
2 ^e Classe id.	4' »	1.460' »
3 ^e Classe id.	2 75	1.003 75
4 ^e Classe (ou de régime commun pour le département des Basses - Pyrénées seulement).....	1 30	474 30

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

mon *mari* (indiquer la parenté), âgé de *44* ans,
 né le *2 juillet 1873*, à *Saint-Laut*,
 canton de *Pau*, arrondissement de *Pau*,
 département de *Basses-Pyrénées*, demeurant à (adresse complète)
3, Rue Lamothé Pau, *célibataire*,
 marié à: *Moi-même*, profession de *Capitaine d'Infanterie*,
 pour y être traité de l'aliénation mentale constatée par le certificat de
 Monsieur *Roquier*, médecin, demeurant
 à *Pau*, dépt de *Pau*.

Je m'engage, par la présente, à verser par trimestre et d'avance entre les
 mains de M. le Receveur de l'Établissement le prix fixé par le Conseil Général
 des Basses-Pyrénées pour la pension de *2^e hors classe* classe, et ce, pendant
 tout le temps qu'*il* y séjournera, renonçant formellement à réclamer tout ou
 partie de la quinzaine dans le courant de laquelle ce *malade* sortirait de
 la Maison de Santé ou viendrait à y décéder.

Je m'engage, en outre, à prévenir le Directeur-Médecin du dit Établissement,
 dix jours au moins avant l'expiration du mois, dans le cas où je voudrais,
 soit retirer l'*e* malade, soit l'*e* changer de classe, faute de quoi le présent
 engagement continuerait à recevoir son effet.

Je m'engage, enfin, à fournir et à entretenir constamment au complet le
 trousseau fixé d'après les indications de l'Administration, ou à solder les
 dépenses faites par l'Économiste de l'Établissement pour l'accomplissement de
 cette condition.

En cas de retard pour le paiement du montant des trimestres, qui est
 exigible d'avance, l'*e* malade pourra être ramené à mes frais et risques dans
 son domicile par l'Administration.

Fait à *Pau*, le *31 août 1917*
A. Estampes